
Statement Déclaration

Pour diffusion
Le 15 janvier 2009

LES FAITS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET L'AUTOROUTE DE WINDSOR-ESSEX

WINDSOR – L'équipe d'étude sur le passage frontalier international de la rivière Detroit (DRIC) souhaite que la population de Windsor et du comté d'Essex connaisse les faits au sujet des rapports techniques sur la qualité de l'air remis le 31 décembre au ministre de l'Environnement dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet en question.

Matières particulières et qualité de l'air

Il a été prétendu que l'évaluation des risques pour la santé humaine réalisée par le DRIC n'avait pas considéré les plus grosses particules aéroportées, à savoir les PM₁₀. Nous avons eu recours aux PM_{2,5}, car il s'agit de la mesure généralement utilisée partout en Ontario et au Canada pour évaluer les effets sanitaires. Une analyse de la qualité de l'air a été menée en se basant sur un plan de travail qui avait été examiné par le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO), Santé Canada (SC), et Environnement Canada (EC).

La construction de l'autoroute de Windsor-Essex Parkway va permettre d'améliorer la qualité de l'air. En définitive, toutes les options étudiées par l'équipe d'étude sur le DRIC aboutiraient à une amélioration globale de la qualité de l'air. Le fait est que la suppression des feux de circulation fera disparaître le trafic discontinu et réduira la quantité des émissions. De nouvelles mesures de carburants plus propres et des technologies concernant les moteurs (des camions) diminueront également la pollution provoquée par les gaz d'échappement.

L'équipe d'étude sur le DRIC a conclu que la construction de tunnels plus longs que la longueur prévue ne se traduirait pas par d'autres améliorations de la qualité de l'air dans la région de Windsor-Essex.

Santé humaine

D'autres avancent que l'information contenue dans le rapport sur la qualité de l'air préparé dans le cadre de l'étude sur le DRIC n'a pas servi à des fins d'évaluation des risques pour la santé humaine – ce qui n'est pas du tout le cas. Nous nous sommes servis de cette information comme il est d'usage de le faire. L'évaluation des risques pour la santé humaine a prouvé que le Projet recommandé n'augmente pas les risques pour la santé comparativement à d'autres maladies présentes ou futures auxquelles on pourrait s'attendre si la route d'accès n'était pas construite.

Transparence

Les éléments d'information sur le contenu de nos rapports sur la qualité de l'air continuent d'être facilement accessibles au public. Pour rester transparente pendant toute la durée du processus, l'équipe d'étude sur le DRIC a mis en ligne sur le site Web www.partnershipborderstudy.com les rapports au fur et à mesure qu'ils étaient disponibles. Nous n'avons de cesse

d'encourager les intervenants et le public qui le souhaitent à passer en revue les rapports ainsi que l'intégralité du travail accompli par des experts en la matière, et à se former leur propre jugement d'après les faits énoncés.

Le ministère de l'Environnement coordonne le processus d'examen sur l'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* et il est habilité à approuver le projet, à le faire en l'assortissant de conditions, ou à refuser de l'approuver. Nous attendons avec intérêt de connaître la décision du Ministre.

-2-

Pour obtenir plus d'information sur le Rapport d'évaluation environnementale, consultez le site Web suivant : www.partnershipborderstudy.com.

Pour de plus amples renseignements sur l'autoroute de Windsor-Essex qui fait partie du Projet recommandé, visitez www.weparkway.ca.

Ce communiqué est disponible en formats substitués pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Renseignements aux médias :

Pat Smith
Groupe de mise en œuvre des initiatives frontalières de Windsor
Ministère des Transports de l'Ontario, à Windsor
519 973-7359